

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM1)

DL20250512_25b	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 07/05/2025

Suite erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace la délibération n°DL20250512_25.

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2025, en fonctionnement comme en investissement, notamment pour permettre l'inscription de réparations et opérations de maintenance, et tenir compte de l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2025 – DM1					
M43 – crédits votés par chapitre					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Imp°</i>	<i>DEPENSES</i> objet	montant	<i>Imp°</i>	<i>RECETTES</i> objet	montant
011	<u>Charges à caractère général</u>		002	<u>Résultat d'exploitation reporté</u>	
61551-6063	Frais de fonctionnement - Petit matériel - entretien	12457,71	002	Excédent de fonctionnement reporté	17457,71
65	<u>Autres Charges</u>				
6512	Licence Application navette électrique	5000,00			
	TOTAL	17 457,71		TOTAL	17 457,71
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Imp°</i>	<i>DEPENSES</i> objet	montant	<i>Imp°</i>	<i>RECETTES</i> objet	montant
21	<u>Immobilisations corporelles</u>		001	<u>Solde d'exécution de la sect° reporté</u>	
2156	Matériel de transports (réserves)	70106,31	001	Excédent d'investissement reporté	70106,31
	TOTAL	70 106,31		TOTAL	70 106,31

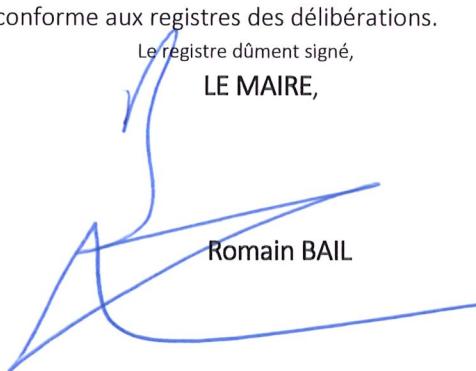
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE,




Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.